

Le Loir-et-Cher, sous l'égide de son Observatoire départemental de l'Économie et des Territoires assisté de la société de services Orchis, va se doter d'un SIG aux caractéristiques originales. Récit d'un projet innovant dans un département rural...

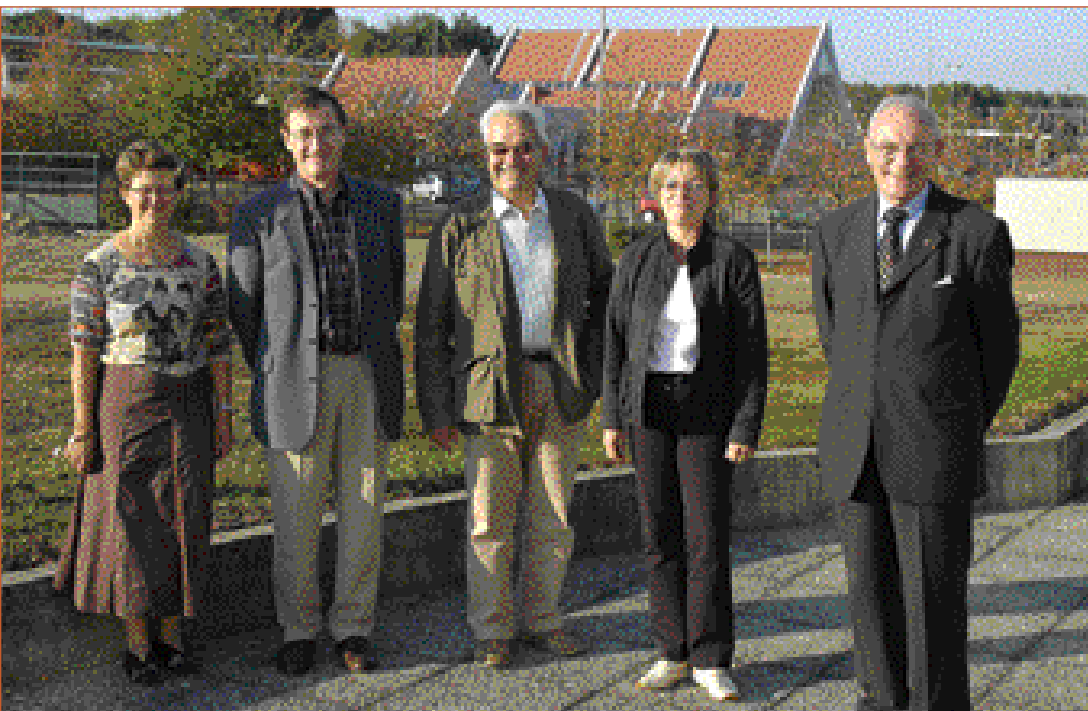
# Un SIG entre Loir et Cher

L'essentiel de la réputation du Loir-et-Cher se fonde sur un patrimoine touristique exceptionnel, entre châteaux, grandes forêts solognotes et vignoble de Touraine. Il faudra désormais y ajouter un aspect géomatique, puisque le Conseil général a décidé d'aider son territoire à se doter d'une plate-forme à l'avant-garde de la technique SIG.

Ce projet de grande envergure tire son origine d'une expérimentation menée au niveau local, dans le Pays vendômois, sous l'égide du syndicat mixte assisté de la société de services spécialisée en géomatique, Orchis. Classiquement, celui-ci a démarré en 2002 par une numérisation cadastrale, financée par le Conseil Régional du Centre et des fonds européens via le Pays vendômois.

Cette numérisation est conduite à l'échelle de la Communauté de Communes des Collines du Perche et de quelques communes isolées comme Montoire-sur-le-Loir où a été installé un poste de consultation sous GéoConcept, ainsi que la Ville de Vendôme. Rapidement, les autres communautés réalisent l'importance du projet et s'y joignent (soit 105 communes au total). Il en résulte un effet d'émulation, d'autant plus important que certains maires décident d'expérimenter des techniques de diffusion de l'Internet haut débit originales, combinant accès satellite et WiFi. D'autres facteurs jouent en la faveur du projet, comme la présence au CNIG d'Alain Gauthier de la DGI, ou bien encore l'action catalysante du sous-préfet de l'époque. « *Même les petites communes de trois cents habitants ont tout de suite compris l'intérêt du projet, la possibilité de mieux connaître leur territoire, et de comprendre ce qui se tramait au niveau supérieur !* », insiste Paul Martinet, président du Pays vendômois.

Cette initiative pilote à l'époque, ne fait cependant pas d'émules au niveau départemental, où l'on observe certes d'un œil intéressé les opérations vendômoises, mais sans prendre réellement de décision. Les réflexions parallèles dans les différents services du Conseil



De gauche à droite : Sylvie Maino, chargée de mission au Pays vendômois ; Jean-Luc Ferrière, Président Communauté des Collines du Perche ; Louis Fisseau, Président Communauté du Vendômois Rural ; Isabelle Maincion, Vice-Présidente Communauté du Pays de Vendôme ; Paul Martinet, Président du Pays vendômois.

général, même si le service des routes est déjà équipé de *MapInfo*, ne se fédèrent pas. De même pour les organismes satellites, à l'exemple du CAUE, qui entame une réflexion mais recule devant l'ampleur des investissements en

la CCI, intéressée pour établir des ponts entre le nord et le sud du département, les différents services de l'État, comme la DDE, la DDAF, la DDASS, les autres chambres consulaires, le SDIS... Le projet prend le nom de *Pilote 41*

données géoréférencées signe une convention particulière avec l'Observatoire.

Pour la fourniture des données, l'équipe se tourne naturellement vers la direction régionale de l'IGN, située précisément à Blois. Le projet y reçoit un écho très favorable, grâce à l'oreille bienveillante du responsable commercial local, Patrice Lacostes, qui propose en décembre 2004, de faire bénéficier *Pilote 41* de l'offre commerciale « collectivités locales ». Cette dernière propose la fourniture d'une gamme importante de référentiels à grande échelle (*BD ortho*, *BD topo*, *Scan 25*, *BD Adresse*...) à un prix particulièrement avantageux, et sous des conditions d'utilisations très larges : toutes les collectivités territoriales, quel que soit leur domaine de compétence, auront un accès libre à l'ensemble des bases (la licence du *Crige Paca*, en comparaison, prévoit que les référentiels communiqués gratuitement ne dépassent pas l'emprise du territoire de compétence de l'entité publique bénéficiaire) ; en revanche, les services de l'État sont exclus du champ de l'accord.

Ce dernier se traduit par la signature officielle de deux conventions, entre le Conseil général et l'Ob-



Bertrand Lévy, directeur général de l'IGN et Maurice Leroy, président du Conseil général, lors de la signature de la convention de fourniture des référentiels départementaux.

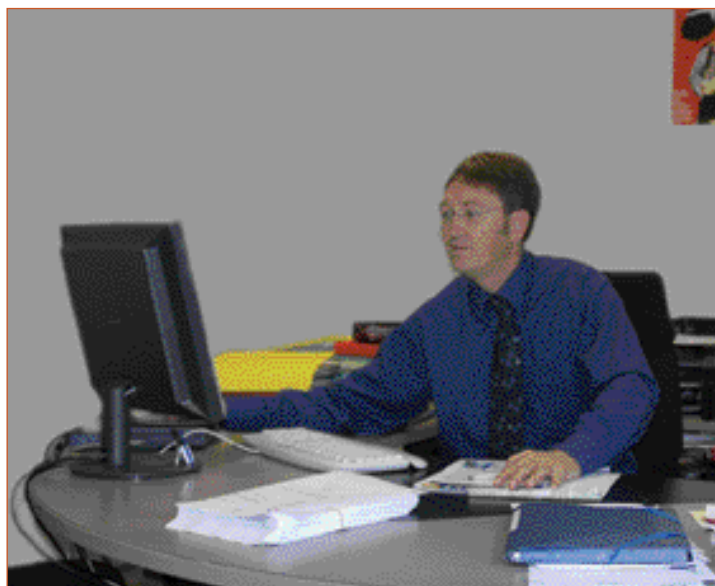
matériel, logiciel, bases de données et personnel. L'Observatoire, une structure en grande partie financée par le Conseil général, chargée de la constitution et de la diffusion de bases de données variées, lance en 2002 son *Extranet*, sur lequel il met à disposition des tiers des données sur des périmètres précis, mais sans réelle orientation géomatique.

Il faut attendre un changement dans l'équipe dirigeante du Conseil Général, et une réunion fortuite en novembre 2004, entre Marie Lefert, gérante d'*Orchis*, et Lionel Henry, directeur de l'Observatoire pour que le projet, prenne un nouvel élan. Les compétences en géomatique et la « structure porteuse » se rencontrent enfin.

Le duo s'oriente vers la mise en place d'une « plate-forme » à l'échelle du territoire départemental ; une proposition soutenue immédiatement par Maurice Leroy, nouveau président du CG 41, « qui n'aura alors de cesse de lever les clivages politiques afin de mettre en place cet outil d'aide à la décision pour le plus grand nombre ». D'emblée deux autres structures s'associent au projet, le CAUE et le CDPNE. Des contacts sont pris avec d'autres partenaires, comme

(Plate-forme d'Information LOcale des Territoires du Loir-et-Cher) et réunit deux aspects différents :

- Pour les collectivités locales, il s'agit de mettre à disposition des référentiels et des éléments méthodologiques pour réaliser leur propre SIG local ;
- Pour tous les adhérents de l'Observatoire, de constituer une plate-forme d'échange et de



Lionel Henry dirige l'Observatoire départemental du Loir-et-Cher.

mutualisation de leurs données géoréférencées ; de créer ainsi un véritable centre de ressources accessible à distance. Chacun des organismes publics détenteurs de

servatoire d'une part et l'IGN et l'Observatoire d'autre part, que les trois présidents parapheront en personne le 15 septembre dernier. Au final, les économies

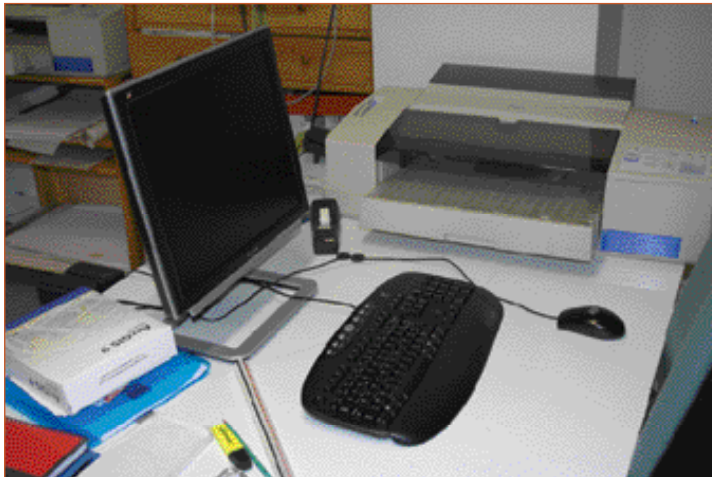
réalisées par cet achat « collectif » et mutualisé (500 utilisateurs simultanés) de bases de données IGN se montent à 600 000 €.

Autre facteur décisif, l'engagement pris par France Télécom de réaliser une couverture ADSL

du département à hauteur d'au moins 98 %. Sans haut débit, pas de géomatique...

Reste le problème de la numérisation du cadastre... « qui constitue un frein, admet Marie Lefert, car la DGI croule sous les travaux de

*lambertisation et labellisation, qui arrivent toutes en même temps. Or, la majorité des planches n'est pas calée ou géoréférencée. A la DGI, on ne s'attendait pas à un tel afflux qui crée un « effet entonnoir », et rien n'a été dimensionné pour une telle tâche. Résultat logique, les délais sont devenus prohibitifs : les planches certifiées, des premières communautés du vendômois ayant fait la demande, ne devraient pas être livrées avant... 2008 ! Si la BD Parcellaire n'avait pas été si onéreuse, nous aurions peut-être envisagé son acquisition... »* Les opérations de numérisation cadastrale se font à l'initiative des collectivités territoriales, avec une participation financière départementale.



Le CAUE, association opérant dans le domaine architectural et paysager, s'est d'ores et déjà doté d'un poste dédié sous ArcGIS pour exploiter les données de Pilote.

Il reste à développer une maquette pour proposer les applications aux différentes collectivités. Le premier bénéficiaire sera l'Observatoire, qui pourra géoréférencer

## ORCHIS

La société vendômoise (plus précisément de Montoire sur le Loir), *Orchis*, a été créée en 1998 à Toulouse par Marie et Christophe Lefert. À l'origine, elle opère dans le domaine de la photo-interprétation. Il s'agissait alors de proposer un atelier de production au produit *Spot Thema*, depuis le cahier des charges (dans un premier temps) jusqu'à l'élaboration elle-même. Le plus grand chantier que mènera la société sera la mise en place et la gestion du contrôle de la qualité de la base européenne d'occupation des sols *Corine Land Cover* conjointement à celui de la couche habillage de la BD Carto de IGN. Toujours sur le même produit, *Orchis* a constitué la banque de données thématiques occupation du sol de l'IFEN. En terme de contrôle qualité, la société assure depuis quelques années celui des cartographies de la végétation et de la morphologie de la Loire et de ses affluents pour la Diren Centre. Plus récemment, elle a décroché

une mission d'audit de la base de données d'occupation des sols de la région Alsace.

*Orchis* a également développé son propre produit d'occupation des sols, *Adeca Sols*, à partir de photo-

Dans le Loir-et-Cher, la société assiste les maîtres d'ouvrages dans la mise en place de SIG intracommunautaire pour les communautés du Pays de Chambord, du Pays de Ronsard et des Coteaux de la Braye. Dans ce cas, l'expertise d'Or-



Christophe Lefert co-dirige la société *Orchis* avec son épouse.

interprétation d'orthophotographie aérienne et à destination des collectivités locales. Par ailleurs, elle complète sa panoplie par de l'expertise transversale dans le domaine du SIG.

*chis* intervient depuis la phase de numérisation du cadastre (cahier des charges et suivi de chantier) jusqu'au conseil pour les choix des solutions logicielles adaptées aux besoins des collectivités.

## L'avis de Alain Quillout, Premier vice-président du Conseil Général et président de l'Observatoire

« Le projet a mûri de longue date, puisque la réflexion sur l'équipement en géomatique allait en parallèle avec l'engagement de couverture ADSL du territoire. Nous étions en outre pleinement conscients que l'Observatoire stagnait, technologiquement parlant, faute de moyens pour aller plus avant : il lui fallait un nouvel environnement. Or, nous tenons beaucoup à cette structure originale, que peu de départements français possèdent. Son rôle de producteur de données statistiques à destination du public et des autres services du Conseil général nous paraît essentiel au bon fonctionnement de notre administration. Il nous fallait donc répondre rapidement et adéquatement à ses nouveaux besoins...

Pour l'instant, le pays vendômois représente notre laboratoire d'expérimentation. Il mène la course en tête, mais ses homologues ne vont pas tarder à le rejoindre, ne serait-ce que pour des raisons opérationnelles. Je crois fortement au rôle moteur des pays dans ce domaine : les intercommunalités, qui couvriront bientôt l'ensemble du département, sont évidemment partie prenante, mais l'échelle paraît moins appro-

priée. Quant aux communes, je pense que tous les maires ont compris l'intérêt de la géomatique ; ils attendent cependant que les intercommunalités s'équipent à



Alain Quillout

leur place. Encore une fois les pays, avec leurs agents de développement et leur personnel souvent jeune et dynamique, me semblent constituer le terreau le plus propice pour porter ce projet. D'autant que leur dotation, qui dépend du Conseil Régional, est sensiblement homogène.

Nous croyons dur comme fer à ce projet, qui nous permettra de sortir

le département de son image purement rurale. Il est naturellement trop tôt à l'heure actuelle pour en tirer les premiers enseignements. Que les grands services de l'État, ou les grands opérateurs de réseau en soient exclus, cela me paraît guère gênant : ces entités ont généralement constitué leur propre système depuis longtemps. Quant aux autres, il me paraît normal qu'ils aient accès au système moyennant leur adhésion à l'Observatoire, qui matérialise leur intérêt et leur engagement. Je pense que les acteurs joueront le jeu, et que les données transiteront dans les deux sens ; l'Observatoire pourrait d'ailleurs participer à des expériences de connexion à distance via Internet, il n'y a aucune raison que cela ne soit pas possible, puisque nous avons déjà un stock de données publiées par ce biais : là aussi les premiers servis seront les bénéficiaires et les adhérents, le grand public viendra dans un deuxième temps — nous devons avancer à la mesure de nos moyens. Reste la numérisation cadastrale : il est difficile de faire autre chose que de la subvention au cas par cas... Mais je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un obstacle fondamental.»

et croiser ses banques de données, mais d'autres organismes attendent également impatiemment l'installation des premiers postes.

Le CAUE qui dispose déjà d'un ordinateur équipé sous ArcGIS, entend se servir de la plate-forme pour concevoir des plaquettes informatives, des animations ou des images 3D d'aménagements urbains ; sans compter sur la consultation du cadastre, pour aider à prendre la mesure des implications foncières, dans une optique d'approche territoriale. « Idéalement, nous aimerions connaître le bâti, les ensembles remarquables, les caractéristiques du paysage, comme les haies bocagères

ou les fossés... Le SIG, dans notre optique, constitue un formidable outil d'analyse et de communication pour pouvoir aménager et agir, particulièrement lors de nos interventions dans le cadre de ZAC, de lotissements, ou de conseil à la rédaction des POS/PLU.»

Le CAUE a d'ailleurs déjà formé sept de ses employés à ArcView, et compte bien employer une personne à temps fixe, même si celle-ci sera sans doute partagée avec d'autres organismes comme, par exemple, le CDPNE, autre association (loi 1901), créée pour s'occuper de la protection de la nature, d'environnement et de développement durable... Ici, les

utilisations potentielles du SIG sont encore plus nombreuses : surveillance de la qualité de l'eau, inventaire des zones protégées du département, études multicritères sur la faune et la flore, activités didactiques, diagnostics et contrats de restauration et d'entretien... « L'utilisation du SIG va nous permettre d'une part de pérenniser les données dont nous disposons déjà, et d'autre part d'offrir un socle solide pour nos futures études — tout cela combiné à une facilité accrue d'analyse et de présentation des conclusions. Là aussi, notre référentiel de base sera le cadastre. Et puis, peut-être à moyen terme, nous nous équiperons d'un GPS ? ». Ces trois organismes travaillent ensemble

sur la maquette, assistés de Orchis. Naturellement, l'extension vers d'autres partenaires paraît inévitable : « Le SDIS, en tout premier lieu. Mais aussi des organismes comme l'agence de développement économique, ou encore le Comité départemental du Tourisme pourront bénéficier de la plate-forme. »

Du côté des collectivités locales, le Pays vendômois, en raison de son avance, servira de zone test. À l'heure actuelle, outre la commune de Montoire, les Communautés de Communes des Collines du Perche, du Vendômois Rural et du Pays de Vendôme disposent d'un cadastre numérique. Les deux premières communautés sont déjà équipées d'un SIG, alors que la troisième devrait l'être dans les tous prochains mois, toujours grâce aux crédits du programme européen Leader + (la ville de Vendôme est essentiellement équipée DAO sous AutoCAD). Mais pour les autres communautés, tout reste à faire : « Notre optique, insiste Lionel Henry, est bien de laisser les communes ou communautés de communes libres de développer les applications qui leurs semblent prioritaires. Nous ne voulons laisser personne sur la touche, ni enfermer les élus dans des choix techniques imposés. »

« Le Pays Vendômois l'a rêvé, le Conseil général permet de le réaliser... reprend Paul Martinet. Nous allons pouvoir utiliser cet outil pour réaliser une foule d'études, comme évaluer les impacts paysagers, améliorer l'urbanisme et l'environnement, essayer de développer des SIG intercommunautaires, etc.

Bien sûr, il ne faut pas que nous nous précipitions : nous irons à notre rythme, en nous imposant de suivre notre fil conducteur. Et puis nous comptons bien intégrer le grand public à notre démarche, comme les établissements scolaires, en mettant à leur disposition un certain nombre de données...

Nous pouvons d'ores et déjà tirer un enseignement majeur, ce projet ambitieux s'est montré rapidement fédérateur et a démontré aux différents organismes qu'il était possible de travailler ensemble ...»

## Dans un avenir plus lointain

Si le projet n'en est qu'à ses débuts, il se pose cependant déjà la question de l'actualisation des données. Force est de constater que sur ce sujet il règne encore

un peu de flou : « J'avoue que nous essayons pour l'instant davantage de nous concentrer sur la manière d'exploiter les données dont nous disposons, que sur le renouvellement de ses dernières. Ce qui ne veut pas dire que nous n'y ayons pas pensé – la BD ortho, par exemple, date de 2002. Ainsi, notre accord avec l'IGN prévoit que, lors de l'actualisation des bases, nous ne paierons de licence que pour les postes réellement installés.

Pour les données dont nous sommes propriétaires, celles de l'Observatoire ou des collectivités locales comme les adresses, le rêve serait de les mettre à jour au fil de l'eau. Cela ne sera évidemment pas possible dans un premier temps, mais un rythme annuel d'actualisation, nous paraît une bonne base, c'est d'ailleurs ce qui se fait déjà pour les statistiques et les différents fichiers gérés par l'Observatoire (entreprises, zones d'activités, équipements, services à la population...).

D'un autre côté, si nous voulons garder la maîtrise de nos bases, il ne faut pas non plus les multiplier à l'infini. Une évaluation sera indispensable, ce sera d'ailleurs l'un des buts de la période de réglage que nous allons entamer... Rendez-vous dans deux ans pour un premier bilan ? », conclut Lionel Henry. ■

## Interview de Maurice Leroy, président du Conseil général et député de Vendôme

**Géomatique Expert : Pourquoi a-t-il donc fallu attendre autant que le projet démarre ?**

**Maurice Leroy :** « Le projet Pilote 41 était en gestation depuis longtemps au sein du Pays vendômois, présidé par mon collègue et ami Paul Martinet. C'est dans ce cadre, et au sein du contrat de pays qu'est né ce projet. Quand j'ai accédé à la présidence du Conseil général, j'ai considéré que ce projet avait un intérêt manifeste pour l'ensemble du département, au-delà du pays vendômois. Je l'ai pensé et mis en œuvre, avec l'Observatoire et tous nos partenaires, afin qu'il puisse bénéficier à tous, c'est-à-dire les 291 communes que compte notre département. De surcroît, je suis personnellement attaché à ce que les réflexions concernant

la géomatique s'effectuent à une échelle globale, dans un souci de cohérence et d'harmonisation départementale, afin d'éviter que chaque intercommunalité n'agisse isolément. En outre, je tiens à exprimer toute ma gratitude à l'équipe d'Orchis, pour son action à la fois dans le pays vendômois et dans le département, équipe sans laquelle je doute que le projet ait pu un jour prendre la forme qu'il a prise.

**Géomatique Expert : Comment allez-vous pallier l'engorgement de la DGI ?**

**Maurice Leroy :** Le projet nous a justement permis de dépasser ces problèmes d'engorgement de numérisation cadastrale, et d'offrir un service

public à toutes les collectivités du Loir-et-Cher dans des conditions financières et techniques beaucoup plus favorables que si chacune avait agi de son propre chef. Pour les données IGN, le fait de négocier à l'échelle du Conseil général nous a permis d'accéder à un tarif préférentiel et de réaliser des économies substantielles, économies dont les communes seront les principales bénéficiaires !

**Géomatique Expert : Pourquoi ne pas avoir lancé une initiative globale de numérisation cadastrale ?**

**Maurice Leroy :** Vous savez, je considère que le cadastre demeure de la compétence communale. J'attends une petite révolution, aussi bien pour les municipalités que pour leurs administrés. Il deviendra beaucoup plus facile d'accéder aux informations de la



Maurice Leroy, président du Conseil général et député de Vendôme.

matrice, particulièrement dans certaines communes rurales qui n'ont jamais eu les moyens de s'équiper en microfiches, mais qui disposent toutes d'un micro-ordinateur ! Ce sera un outil formidable pour la conception et la gestion du PLU, la maîtrise de l'urbanisme, jusque dans les plus petites communes. Bien entendu, pour les communautés de communes, particulièrement en ce qui concerne le développement économique, le projet Pilote constituera un outil de premier plan.

**Géomatique Expert : S'il fallait mettre en avant une originalité du projet, laquelle choisiriez-vous ?**

**Maurice Leroy :** Il y en a plusieurs. Je tiens avant tout à souligner l'aspect pédagogique du projet : nous avons décidé d'offrir à tous les collègues, qui sont sous notre responsabilité, l'accès à la plateforme, dans l'espoir que ceci aide les enseignants

à mieux sensibiliser les élèves à l'utilité des statistiques. Selon l'aveu même de Bertrand Lévy, c'est une première. Et j'espère convaincre Michel Sapin, président de la région Centre, d'étendre cette mesure aux lycées, qui, je le rappelle, sont eux sous compétence régionale.

**Géomatique Expert : Quelles sont les évolutions que vous envisagez ?**

**Maurice Leroy :** Dans un premier temps, nous allons laisser le temps aux maires et aux secrétaires de mairie de s'approprier pleinement cet outil. Cette période d'acclimatation écoulée, je ne doute pas qu'il y aura des évolutions dans la maîtrise et les partenariats : j'espère bien que des grands opérateurs comme EDF/RTE, RFF/SNCF ou encore France-Télécom viendront nous rejoindre.

D'autre part, je ne pense pas qu'il faille s'inquiéter de la mise à jour des référentiels. D'une part, les paysages n'évoluent pas rapidement en Loir-et-Cher, donc les données se périment doucement ; d'autre part, une fois que l'outil sera mis en œuvre, il en sera de lui comme de n'importe quel outil de communication fondé sur les nouvelles technologies : nous ferons les mises à jour indispensables.

**Géomatique Expert : Comment comptez-vous toucher le grand public ?**

**Maurice Leroy :** Je laisse le soin et la liberté aux maires ainsi qu'aux présidents de communautés de communes, de décider comme le grand public aura accès à ces produits. Je ne souhaite pas exercer de tutelle sur les municipalités, chacun fera comme il le désire. Cela conduira-t-il à des disparités ? Je ne crois pas. Je n'ai pas peur du progrès, dès lors qu'il est maîtrisé, et je suis persuadé que, à l'instar des autres moyens de communication, le pragmatisme finira par l'emporter. La diffusion des données se fera donc par « percolation », progressivement depuis le centre vers le grand public, au travers des collectivités.

**Géomatique Expert : Ce projet, issu d'une volonté politique, survivrait-il à un éventuel changement de majorité locale ?**

**Maurice Leroy :** Je suis convaincu que ce projet a suscité un consensus au sein à la fois du Conseil général et de la communauté des maires, et qu'il ne sera pas remis en cause quelle que soient les futures majorités ; c'est heureux, car Pilote demande un investissement dans la durée, dans la continuité. Après tout, il s'agit d'un projet fortement démocratique, donc qui pourrait le remettre en cause ? Quoi qu'il en soit, cela prouve que le bon sens permet de dépasser les clivages politiques traditionnels, et c'est heureux. Il montre également qu'un département traditionnellement qualifié de « rural » peut se placer à la pointe de l'innovation et du progrès. N'en déplaise à Michel Delpech, le Loir-et-Cher a fait du chemin depuis sa chanson : peut-être serait-il temps qu'il en renvoie les paroles ?